

<p><i>Article 1 - Définition du thème</i></p> <p>« Balance ton cœur »</p> <p>Ce thème regroupe différentes facettes. Le réalisateur peut aborder la solidarité, l'amitié, la rencontre et divers aspects relationnels. On peut également y percevoir différentes émotions liées à l'amour et au don de soi.</p>	<p><i>Article 2 - Format</i></p> <p>Il est possible de réaliser un documentaire, une fiction ou un docu/fiction.</p> <p>La durée ne pourra excéder 8 minutes (générique compris).</p> <p>Les films doivent être transmis au format H264 – 1920 x 1080 – et ne pourront dépasser 3 Go.</p>
<p><i>Article 3 - Dates à retenir</i></p> <p>- <u>L'envoi des films</u> est fixé pour le vendredi 29 juin 2018 au plus tard.</p> <p>- <u>La diffusion des courts-métrages</u> se fera au Centre Culturel de Seraing (Rue Renaud Strivay 44 – 4100 Seraing) le vendredi 7 septembre 2018 en soirée.</p>	<p><i>Article 4 - Pré-sélection</i></p> <p>L'ensemble des réalisations sera visionné par une commission technique afin de sélectionner dix films.</p> <p>Une commission d'éthique se réunira ensuite en vue d'avaliser le passage des films le jour du Festival.</p>
<p><i>Article 5 - Participants</i></p> <p>Les réalisateurs doivent impérativement habiter la Province de Liège et ne peuvent être des professionnels du cinéma.</p>	<p><i>Article 6 - Droits d'auteur</i></p> <p>Les musiques utilisées devront être originales ou libres de droits. Concernant l'utilisation des images copiées, non enregistrées par l'équipe de tournage, elles devront faire partie du domaine public sinon le réalisateur devra présenter une preuve écrite attestant le droit de les utiliser.</p>
<p><i>Article 7 - Diffusion après le festival</i></p> <p>La Ville de Seraing diffusera les trois meilleures réalisations sur RTC, via sa page Facebook et sur son site Internet (www.seraing.be).</p>	<p><i>Article 8 - Inscriptions et renseignements</i></p> <p>Les personnes inscrites prendront connaissance des présents articles.</p> <p>Pour toutes informations complémentaires, contactez le service Communication/Relations Publiques – Mail : j.charlier@seraing.be – Tél. : au 04/330.83.09.</p>
<p><i>Article 9 - Jury</i></p> <p>Huit jurés issus des milieux socio-culturel et audiovisuel délibéreront sur un classement et récompenseront les dix auteurs des courts-métrages par des chèques commerce pour un montant total de 1.300 EUR.</p> <p>En plus de ce classement, les jurés primeront également trois films d'associations en leur offrant vingt places de cinéma.</p> <p>Les décisions du jury sont sans appel.</p>	<p><i>Article 10 - Affiliation à la Fédération des Cinéastes et Vidéastes Francophones de Belgique (FCVFB)</i></p> <p>Chaque réalisateur bénéficiera gratuitement d'une affiliation d'un an au club de vidéastes « Le Septième Art Amateur » de Seraing donnant accès aux concours de la FCVFB.</p>